



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2

Nombre de Conseiller en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE VINGT QUATRE JUIN à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire
Date de convocation : 13 juin 2024

Etait présents : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MAY Nathalie, MARION Laurent, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel

Etait excusés : BIDET Grégory, DEBOURGES Serge, HADJI Nadia, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey

Pouvoirs : Nadia HADJI à Philippe BUSSERON, Véronique LARONDE à Marie-Noëlle MENAT, Joffrey MASSON à Bruno LAMOUCHE

Christophe LACOMBE est élu secrétaire de séance

Délibération 2-24062024

VENTE JALICOT/DEPARTEMENT DE L'ALLIER/COMMUNE DE BAYET

Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention tripartite relative à la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 2009 à Bayet, notamment son article 2 concernant la maîtrise foncière

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente par la commune de Bayet au profit du Département de l'Allier de la parcelle cadastrée YD 65 et l'acte de vente par l'entreprise JALICOT au profit de la commune de Bayet des parcelles cadastrées YD 69 et YD 71

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer

- l'acte de vente par la commune de BAYET au profit du Département de l'Allier de la parcelle cadastrée section YD numéro 65 (d'une contenance de 11 a 49 ca) moyennant le prix de UN EURO (1,00 €) sans versement

- l'acte de vente par l'entreprise JALICOT au profit de la Commune de BAYET des parcelles section YD numéro 69 (d'une contenance de 25 a 64 ca) et section YD numéro 71 (d'une contenance de 27 a 93 ca) moyennant le prix de UN EURO (1,00 €) sans versement

Les frais de ces actes seront à la charge de l'entreprise JALICOT

**POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et notification ou publication le 25 juin 2024
Le Maire,*

